

Depistage de Patients à Risque

Check-List

La check-list suivante décrit les éléments nécessaires en vue du dépistage de patients potentiellement atteints par une pathologie fortement contagieuse et/ou jugée à risque (COVID19 par exemple).

Les Moyens Matériels & Humains

- L'officine s'est approvisionnée en **tests validés et autorisés** les autorités de santé
 - L'officine dispose d'un **espace de confidentialité** pour accueillir le patient
 - L'officine dispose des **produits pour la décontamination** des matériels et des surfaces
 - L'officine dispose d'un **circuit pour l'élimination des déchets infectieux** résultants des dépistages et assure une **traçabilité des déchets liées**.
 - L'officine dispose des **moyens de protections adaptés** (charlotte, sur-blouse, gants, visière & masque FFP2...)
-
- Les professionnels (pharmaciens ou préparateurs) en charge du dépistage ont été désignés.
 - Les professionnels en charge du dépistage sont formés à l'utilisation du matériel et aux méthodes à respecter.

La Réalisation du Test

- Le professionnel s'assure de réaliser le test conformément aux **modalités de passation prévues par le fabriquant**.
- Le professionnel informe le patient du **temps d'analyse**.
- Si nécessaire le patient reste à l'isolement le temps de l'analyse du test.

L'Accueil & la Prise en Charge

- L'officine a déterminé un **parcours et/ou une méthode de prise en charge** dédié(e) spécifiquement aux patients à risque (prise de RDV, file d'attente, poste dédié pour l'accueil, service drive...).
 - **Le patient à risque est informé dès l'entrée de l'officine des règles à respecter** (port du masque, distanciation, point d'accueil dédié...)
 - Le patient **répond aux critères d'éligibilité**.
 - Le professionnel a exposé au patient les **modalités, la finalité et la tarification du test**.
 - Le professionnel a recueilli le **consentement préalable du patient**.
-
- Le local est **décontaminé après le passage du patient**
 - Les **protections utilisées sont soit décontaminées, soit détruites** après usage

Restitution & Traçabilité

- Le pharmacien indique au **patient le résultat du test et son interprétation**.
- Le pharmacien vérifie la **bonne compréhension par le patient des éléments transmis**.
- Le professionnel informe le patient des **suites éventuelles à donner au test** (confirmation en laboratoire, déclaration au médecin...)
- Le professionnel procède à **l'enregistrement de l'acte administratif** (auprès des plateformes dédiées) et à sa facturation.
- L'officine **transmet au médecin traitant les informations** relatives au test.

C
H
R
O
N
O
L
O
G
I
E



Commentaires pour un bon usage

Filière de prise en charge des patients:

- Dans le cas d'un dépistage d'une pathologie fortement contagieuse et/ou jugée à risque (COVID19 par exemple) l'officine doit organiser la prise en charge de manière à protéger les collaborateurs et les autres patients de l'officine.
- L'officine peut ainsi déterminer un lieu de prise en charge atypique pour les patients concernés (à l'extérieur de l'officine, au niveau du guichet de garde, au niveau d'un poste à l'écart...).
- L'orientation des patients à risque doit se faire via une information explicite pour éviter toute confusion.
- Ces principes de précautions doivent être transmis à l'ensemble des collaborateurs.

Décontamination :

L'officine doit disposer de matériels et de consommables permettant la désinfection des surfaces et des matériels respectant les normes virucides en vigueur.

Restitution du résultat & responsabilité du pharmacien:

- Le test est toujours réalisé sous le contrôle et l'autorité d'un pharmacien.
- Le résultat doit systématiquement être communiqué par un pharmacien (même dans le cas où la réglementation permet sa mise en œuvre par un préparateur ou un étudiant).

En cas d'une restitution à distance le pharmacien doit s'assurer de la mise en œuvre des moyens permettant de garantir la protection des données personnelles du patient.